

Référence : C.N.579.2019.TREATIES-IX.4 (Notification dépositaire)

CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC
GENÈVE, 21 MAI 2003

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION
TERRITORIALE À L'ÉGARD DE GUERNESEY ET DU BAILLIAGE DE JERSEY ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 7 novembre 2019.

(Traduction) (Original : anglais)

... Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de la ratification de la Convention à Guernesey et au Bailliage de Jersey, dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de la Convention à Guernesey et au Bailliage de Jersey prend effet à la date du dépôt de la présente notification...

Le 8 novembre 2019



¹ Voir notification dépositaire C.N.1272.2004.TREATIES-IX.4 du 16 décembre 2004 (Ratification : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).